

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2009

RÉDUCTION DU RISQUE DE RÉCIDIVE CRIMINELLE - (n° 2007)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 32

présenté par
M. Vaxès, M. Braouezec, M. Mamère
et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec l'abrogation de la loi du 25 février 2008 relative à la rétention de sûreté.